

Département  
Du Lot

Commune de  
ST VINCENT RIVE D'OLT

# ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

## *4 - PARTIE REGLEMENTAIRE*

4.5 - ELEMENTS DU PATRIMOINE PROTEGES AU TITRE DE  
L'ARTICLE L 123-3-1 DU C.U

ELABORATION :

Arrêtée le :  
21 mai 2012

Approuvée le :

Exécutoire le :

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :

ELABORATION prescrite le 27 avril 2009

Atelier Sol et Cite  
Gérard FRESQUET-Brigitte FRAUCIEL  
Urbanistes OPQU- Architectes dplg  
23 route de Blagnac - 31200 TOULOUSE  
Faubourg de Narcès - 46800 MONTCUQ  
Tel : 05.61.57.86.43 - Fax : 05.61.57.97.78  
E-Mail : contact@soletcite.com

4.5

## COMMUNE DE SAINT VINCENT RIVE D'OLT - 46

### LISTE DES ELEMENTS A PROTEGER AU TITRE DE L'ARTICLE L 123-3-1°

#### ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune de SAINT VINCENT RIVE D'OLT a souhaité préserver plusieurs éléments de son patrimoine agricole en leur permettant de changer de vocation dans un souci de sauvegarde.

#### *Article L123-3-1 du code de l'urbanisme :*

*« Dans les zones agricoles, le règlement peut désigner les bâtiments agricoles qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'exploitation agricole. »*

Ainsi, plusieurs éléments ont été repérés sur le document graphique.

Au titre des éléments du patrimoine bâti :

N°	Lieu-dit	section	n° parcelle
1	Jouano	AL	277
2	Pauliac	AL	151
3	Lamothe	AL	293

